



Impot pour les poubelles, avantage pour les enfants des proprios?

Par **tweetyrominet**, le **01/06/2009** à **13:21**

Bonjour,
nous sommes quatre locataires plus la fille des propriétaires à utiliser le même container.
Pourtant quand on reçoit la taxe des poubelles à payer c'est diviser par quatre. De plus le prix qu'on paye n'est pas le prix qui se trouve dans la dernière colonne de l'avis d'imposition. Est ce normal? Et est ce normal que la fille des proprios ne paye pas la taxe?
cordialement

Par **Marion2**, le **01/06/2009** à **16:35**

Bonour,
Si j'ai bien compris, vous êtes en tout 5 locataires.
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit donc être réglées par les 5 locataires et non par 4.

Si la somme indiquée ne correspond pas à ce que vous m'avez demandé, exigez des explications du propriétaire.

Cordialement.